



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mars 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Points 146 et 158 a) de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des Forces des Nations Unies chargées  
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies  
chargée d'observer le dégage

## **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2008/09	45 726 000 dollars
Dépenses de 2008/09	45 711 800 dollars
Crédit ouvert pour 2009/10	45 029 700 dollars
Dépenses prévues pour 2009/10	45 308 500 dollars <sup>a</sup>
Montant prévu du solde non utilisé de 2009-10	(278 800) dollars <sup>a</sup>
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	47 921 100 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	47 921 100 dollars

<sup>a</sup> Prévisions au 31 janvier 2010 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la FNUOD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de l'examen du projet de budget soumis par le Secrétaire général pour la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Force [A/64/5 (Vol. II)], sur lesquelles il a fait des observations, le cas échéant, dans les paragraphes ci-dessous. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2009 figure dans le document A/64/708. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FNUOD figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 62/264, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit d'un montant brut de 45 726 000 dollars (montant net : 44 478 300 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force. Le montant total brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 45 711 800 dollars (montant net : 44 394 900 dollars), soit 14 200 dollars de moins en termes bruts (montant net : 83 400 dollars) que le crédit ouvert par l'Assemblée dans sa résolution (ce qui donne un taux d'exécution du budget de 99,97 %). Ainsi qu'il est indiqué à la section III.A du rapport du Secrétaire général (A/64/536 et Corr.1), les économies réalisées sont le résultat net de dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (166 800 dollars) et du personnel civil (307 800 dollars), compensées par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (488 800 dollars).

6. Le dépassement de crédits de 166 800 dollars enregistré à la rubrique Militaires et personnel de police est essentiellement imputable à l'augmentation du coût des rations (coût moyen effectif de 7,97 dollars par jour-personne, contre un coût moyen budgétisé de 6,59 dollars par jour-personne), ainsi qu'au coût plus élevé que prévu des vols charters de compagnies privées utilisées pour la relève des contingents. Le dépassement de crédits de 307 800 dollars enregistré à la rubrique Personnel civil est imputable essentiellement à la révision de barèmes des

traitements avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et au 1<sup>er</sup> août 2008 pour le personnel recruté sur les plans international et national, qui a entraîné des dépenses additionnelles s'élevant à 171 900 dollars et 138 500 dollars respectivement.

7. Les dépassements de crédits susmentionnés ont été compensés par des économies de 488 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Ces économies ont été réalisées principalement aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (107 300 dollars), essentiellement en raison des dépenses moins importantes que prévu pour la construction des murs d'enceinte des postes et des camps de la FNUOD, en particulier dans les secteurs où il fallait attendre la fin des chutes de neige, et de l'annulation de l'achat de scanners à main qui ne répondaient pas au cahier des charges de l'ONU;

b) Matériel spécial (73 200 dollars), en raison de l'achat du matériel d'observation à un coût unitaire inférieur aux prévisions;

c) Services médicaux (68 000 dollars), en raison du report de l'achat de fournitures du fait du retard pris dans le déploiement d'un technicien de laboratoire militaire responsable d'étudier les besoins en la matière;

d) Fournitures, services et matériel divers (55 500 dollars), en raison des dépenses moindres que prévu pour l'achat de cartes militaires, des retards pris dans la parution d'un numéro de *Golan – The UNDOF Journal* et des dépenses moindres au titre des honoraires des formateurs en raison de l'annulation de certains voyages prévus pour les activités de formation;

e) Voyages (59 600 dollars), essentiellement en raison de l'annulation de certains déplacements au titre de la formation au dernier trimestre de l'exercice, les ressources ayant été réaffectées pour couvrir l'augmentation du coût des rations destinées aux militaires (voir par. 6).

8. Ces économies ont été en partie annulées par un dépassement de 9 300 dollars au titre des consultants, consécutif à l'examen du classement de 16 postes internationaux et nationaux qui devait être mis à jour.

9. Les incidences budgétaires pour l'exercice sont résumées aux paragraphes 7 et 8 du rapport du Secrétaire général (A/64/536 et Corr.1). Les progrès accomplis au regard des réalisations escomptées pour l'exercice figurent à la section II.E du rapport.

10. Le Comité consultatif note que, dans son rapport intitulé « Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 », le Comité des commissaires aux comptes a relevé des défaillances de la part de la FNUOD concernant l'enregistrement des fournisseurs et les rapports d'évaluation de leurs prestations, l'installation correcte du système CarLog, le suivi de la consommation de carburant, l'élaboration de plans de formation adaptés à la réalité et le suivi rigoureux de leur exécution (A/64/5 (Vol. II), par. 121 à 128, 230 à 233, 248 à 250 et 346 à 348). Le Comité consultatif prend note des réponses fournies par l'Administration dans le rapport. Par ailleurs, durant ses auditions, il a été informé que la mission avait pris les mesures correctives voulues en réponse à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir également plus haut, par. 3).

11. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice 2010/11, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 1 616 933 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 600 233 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 16,7 millions de dollars. Au 16 février 2010, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 12,6 millions de dollars; après constitution d'une réserve opérationnelle de 7 603 000 dollars correspondant à trois mois de dépenses, le solde inutilisé se chiffrait à 4 997 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a aussi été informé que le montant dû au titre des contingents était de 2 457 000 dollars au 31 décembre 2009 et qu'un montant total de 12 420 000 dollars avait été remboursé pour la période allant jusqu'en août 2009. Le solde dû au titre du matériel appartenant aux contingents était de 236 000 dollars au 31 décembre 2009; un montant total de 716 000 dollars avait été remboursé pour la période allant jusqu'en septembre 2009. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 175 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 333 000 dollars depuis le début de la mission; il ne restait pas d'engagements non réglés et il y avait une demande en instance de règlement.

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2010 les chiffres de l'exercice 2009/10 concernant l'occupation des postes de la FNUOD s'établissaient comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes (en pourcentage)</i>
Contingents	1 047	1 046	–
Personnel recruté sur le plan international	47	39	17,0
Personnel recruté sur le plan national	108	104	4,0

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé.

15. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2009/10 (voir annexe I). Au 31 janvier 2010, le montant total brut des dépenses pour l'ensemble de l'exercice était estimé à 45 308 500 dollars (montant net : 43 970 500 dollars) alors que des crédits de 45 029 700 dollars (montant net : 43 691 700 dollars), avaient été ouverts. Un dépassement de 278 800 dollars en valeur brute est attendu en fin d'exercice, en raison essentiellement des dépenses additionnelles d'un montant estimatif de 467 400 dollars nécessaires au déploiement d'une nouvelle unité militaire à la suite du rapatriement imprévu d'un autre contingent.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011**

### **A. Mandat et résultats prévus**

16. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Par sa résolution 1899 (2009), le Conseil a décidé de le proroger jusqu'au 30 juin 2010.

17. Les hypothèses et les activités d'appui à la mission prises en compte dans le projet de budget de la Force pour l'exercice 2010/11 sont expliquées aux paragraphes 7 à 12 du rapport du Secrétaire général (A/64/630). À cet égard, le Comité consultatif note que la Force continuera d'exécuter son mandat dans les zones de séparation et de limitation et de renforcer ses capacités opérationnelles dans le sud de la zone de séparation.

18. Les paragraphes 13 à 16 du document budgétaire (A/64/630) contiennent des informations sur la coopération régionale. On peut y lire que la FNUOD a activement participé à l'élaboration du concept régional en matière de technologies des communications et de l'information, qui vise à parvenir concrètement à des réductions de coûts dans les quatre missions de maintien de la paix opérant à proximité les unes des autres [Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), FNUOD, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)] (voir également A/63/696, par. 93 à 95). À ce sujet, en réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'environ 16 693 utilisateurs recevaient des services informatiques assurés par 207 fonctionnaires des sections de l'informatique des quatre missions de la région. En outre, les quatre missions gèrent du matériel informatique durable dont la valeur dépasse 55 millions de dollars et disposent d'un budget annuel cumulé de 30 millions de dollars.

19. Selon le Secrétaire général, jusqu'à présent, les missions se sont simplement efforcées d'agir au mieux de leurs possibilités pour coopérer et s'entraider. Il propose donc de créer une structure régionale unifiée de gestion des technologies de l'information et des communications, qui ne serait pas centralisée dans une mission, pour renforcer les capacités et harmoniser l'appui. Comme il a été indiqué au Comité consultatif, la fourniture de services informatiques coordonnés éliminerait les activités qui font double emploi dans les domaines de la reprise après sinistre et de la continuité des opérations tout en créant des économies d'échelle en ce qui concerne les besoins de ressources humaines, de formation et d'équipement, et ferait disparaître les disparités de services entre les missions. Le Comité note qu'il est proposé de créer un poste de chef régional des services relatifs aux technologies de l'information et des communications dans le budget de la FINUL et un poste de chef adjoint dans le budget de la FNUOD. Ces deux postes seraient créés en reclassant des postes existants (voir plus loin, par. 28). Des informations à ce sujet sont également disponibles aux paragraphes 34 à 38 du document budgétaire (A/64/630).

20. Le Comité consultatif note que cette initiative aurait notamment pour effets positifs la suppression de 17 postes financés au moyen du budget de la FINUL (7 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 sur le plan national) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, une réduction des dépenses d'équipement en raison de la diminution des stocks de pièces de rechange détenus par les missions de la région

(de 7,5 % de la valeur d'inventaire à 5 %), l'utilisation de plates-formes matérielles identiques, et la réduction des frais de location de répéteurs de satellite et des coûts des communications par les réseaux commerciaux. On estime que les économies globales ainsi réalisées s'élèveraient à plus de 3,5 millions de dollars par an. En termes d'incidences sur le budget de la FNUOD, le Comité a été informé que l'initiative entraînerait une réduction de 161 200 dollars des dépenses afférentes aux pièces de rechange pour la mission et de 225 000 dollars des frais de location de répéteurs de satellite (FNUOD/ONUST), annulées en partie par des dépenses additionnelles d'un montant de 69 600 dollars liées au reclassement proposé du poste de chef adjoint à la FNUOD (voir par. 28 et 31). **Le Comité consultatif est favorable à la proposition de renforcer et de rendre officielle la coordination régionale des services liés aux technologies de l'information et des communications. Le Comité évoque cette initiative plus en détail dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660).**

21. Le Comité consultatif note que la mission prévoit également de continuer de rechercher la mise à disposition d'effectifs supplémentaires pour les tâches opérationnelles en rationalisant la structure d'appui et d'examiner les possibilités de consolidation, de colocalisation et de coordination des activités d'appui entraînant des économies dans les services d'appui et de meilleures synergies dans tous les domaines logistiques, notamment les carburants, les rations alimentaires et l'approvisionnement général, le personnel militaire et civil travaillant de concert. Comme indiqué dans le rapport, cet examen devrait être terminé au plus tard en décembre 2010 (A/64/630, par. 8). **Le Comité salue cette initiative et recommande de faire figurer des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12.**

## B. Ressources nécessaires

22. Le projet de budget de la Force pour l'exercice 2010/11 s'élève, en montant brut, à 47 921 100 dollars (montant net : 46 512 900 dollars), ce qui représente une augmentation de 2 891 400 dollars en valeur brute, soit 6,4 %, par rapport au montant de 45 029 700 dollars alloué pour l'exercice 2009/10. Il doit permettre de financer le déploiement de 1 047 militaires, 48 agents recrutés sur le plan international et 108 agents recrutés sur le plan national. L'augmentation est imputable essentiellement à un accroissement des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (2 289 300 dollars), du personnel civil (372 100 dollars) et des dépenses opérationnelles (230 000 dollars), comme il est expliqué succinctement ci-après.

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Contingents	1 047	1 047	–

23. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 au titre du personnel militaire se chiffrent à 23 778 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 289 300 dollars, soit 10,7 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2009/10. Cette augmentation est imputable essentiellement aux dépenses liées à la relève, du fait de la hausse du coût moyen des vols charters de compagnies privées et de dépenses supplémentaires pour la relève d'un contingent nouvellement déployé, dont le pays d'origine est plus éloigné géographiquement de la zone de la mission que celui du contingent qu'il remplace (voir aussi par. 6). En outre, les ressources nécessaires au titre des rations font apparaître une augmentation qui tient à la hausse du coût unitaire des rations (passé, au 1<sup>er</sup> octobre 2008, de 2 914 euros à 3 302 euros par jour-personne) prévue dans le nouveau contrat (A/64/630, par. 48).

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	47	48	1
Personnel recruté sur le plan national	108	108	–

### Observations et recommandations concernant les postes

24. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 10 587 100 dollars, soit une augmentation de 372 100 dollars (3,6 %) par rapport au montant alloué pour 2009/10. Cette augmentation nette tient principalement à la hausse des dépenses pour le personnel recruté sur le plan international (919 500 dollars), elle-même imputable au calcul du traitement de base net et des contributions du personnel sur la base de l'échelon 5 du barème des traitements ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et à des dépenses supplémentaires liées au reclassement proposé d'un poste d'agent du Service mobile en poste P-5 et à la création d'un poste P-2. L'augmentation au titre du personnel recruté sur le plan international est compensée en partie par une réduction des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (547 500 dollars) résultant essentiellement de l'application du taux de change établi par la Banque mondiale pour 2011 (57,8 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis contre un taux antérieur de 45,6 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis).

25. Le Comité consultatif relève que les dépenses de personnel tiennent compte d'un ajustement de 50 % pour retard de déploiement du personnel international supplémentaire proposé et de taux de vacance de postes de 10 % et 3 % pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national, respectivement, compte tenu des taux moyens de l'exercice 2008/09.

26. Un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposé pour la FNUOD pour l'exercice 2010/11, y compris un nouveau poste proposé, un reclassement, la réaffectation d'un poste et le redéploiement de 26 postes, est joint au présent rapport (voir annexe II) et analysé dans les paragraphes 27 à 29 ci-dessous. Les modifications apportées sont exposées dans le rapport du Secrétaire général au titre des diverses composantes (A/64/630, par. 19 à 38).

**Recommandation concernant les postes**

27. Il est proposé de créer un poste de traducteur-interprète (arabe-anglais) à la classe P-2 pour appuyer le commandant de la Force/Chef de mission ou certains autres fonctionnaires, en traduisant les informations paraissant dans les médias locaux et régionaux de la zone d'opérations, des documents à caractère juridique et la correspondance officielle avec les autorités syriennes, ainsi que celle échangée dans les situations d'urgence (A/64/630, par. 20 et 21). Comme il a été indiqué au Comité consultatif, la zone dans laquelle opère la FNUOD a évolué au cours des dernières années; le nombre des maisons, villages, villes et routes ainsi que la circulation, le bétail et l'agriculture ont tous connu une augmentation, tout comme la population, passée de 5 000 habitants au moment de la création de la mission en 1974 à plus de 100 000 habitants aujourd'hui, ce qui nécessite d'accroître les contacts et la communication avec la population locale. Le Comité a également été informé que l'arrivée du spécialiste des affaires civiles dont le poste a été approuvé dans le cadre du budget de 2009/10 créera indéniablement des occasions et un véritable besoin de communiquer avec la population locale. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'approuver la création proposée d'un poste de traducteur-interprète (arabe-anglais) à la classe P-2.**

28. Il est proposé de reclasser le poste de chef de la Section des communications et des services informatiques de la catégorie des agents du Service mobile à celle des administrateurs (P-5) et d'en modifier le titre fonctionnel, qui deviendrait Chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications (A/64/630, par. 32). Le titulaire du poste reclassé serait à la tête de l'actuelle Section des communications et des services informatiques existante, laquelle ne relèverait plus des Services d'appui intégrés et formerait, avec ses 23 postes existants (12 agents recrutés sur le plan international et 11 recrutés sur le plan national), une entité distincte. Le reclassement du poste est proposé dans le cadre de l'initiative régionale relative aux services informatiques et de communication, qui vise à favoriser la coopération et la coordination entre les quatre missions de la région (FINUL, FNUOD, UNFICYP et ONUST). **Compte tenu de ce qui précède et au vu des avantages potentiels décrits plus haut aux paragraphes 19 et 20, le Comité consultatif est favorable au reclassement du poste de chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications à la classe P-5.**

29. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui passerait de la Section des services généraux à celle du génie et dont le titulaire exercerait les fonctions d'assistant (gestion des avoirs) (A/64/630, par. 30) et de redéployer quatre postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du chef de l'appui à la mission au Bureau du chef des services d'appui intégrés (ibid., par. 29); et un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des communications et des services informatiques à celle des services généraux (ibid., par. 27). **Le Comité recommande d'approuver la réaffectation et les redéploiements proposés.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2009/10</i>	<i>Montant prévu pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
13 325 700	13 555 700	230 000

30. Les ressources demandées pour l'exercice 2010/11 représentent une augmentation de 230 000 dollars (1,7 %) par rapport au montant alloué pour 2009/10. Cette variation tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (520 600 dollars), en raison des frais qu'occasionnera le remplacement du matériel de réfrigération, d'hébergement, de bureau et de lutte contre les incendies, endommagé ou devenu obsolète avec le temps. Ces hausses sont contrebalancées par une réduction des dépenses liées à l'achat de groupes électrogènes et du carburant y afférent. Le Comité consultatif note que l'application de mesures d'efficacité a permis de réaliser des économies d'un montant de 47 800 dollars au titre des installations et infrastructures, dont 32 700 dollars grâce à une meilleure gestion du carburant et 15 100 dollars grâce à l'uniformisation de la taille des groupes électrogènes et à la réduction des stocks de pièces détachées pour groupes électrogènes (A/64/630, par. 39)

31. Les augmentations susmentionnées sont contrebalancées en partie par une diminution des dépenses au titre du matériel spécial (124 900 dollars) et des communications (195 400 dollars) par rapport aux montants inscrits à ces rubriques pour 2009/10. S'agissant du matériel spécial, cette variation est due essentiellement à la diminution du prix unitaire du matériel d'observation et de déminage par rapport à 2009/10. Le Comité consultatif note que les dépenses prévues pour 2010/11 tiennent compte de mesures d'efficacité liées aux services régionaux des technologies de l'information et des communications. À cet égard, il note que le montant de 171 400 dollars indiqué dans le rapport du Secrétaire général s'explique par une baisse des besoins en pièces de rechange liée au concept des services régionaux des technologies de l'information et des communications (A/64/630, par. 39). La diminution des dépenses prévues au titre des communications est imputable essentiellement à la diminution des stocks nécessaires de pièces de rechange (de 7,5 % de la valeur d'inventaire totale à 5 %), en raison de l'initiative de régionalisation des moyens au Moyen-Orient (voir par. 20).

## V. Conclusion

32. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/536 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 14 200 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 1 919 200 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

33. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 57 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/630). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 47 921 100 dollars pour le fonctionnement de la FNUOD pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la mission au-delà du 30 juin 2010.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/536 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/630)
- Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2009 (S/2009/597)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/746/Add.2)
- Résolutions 350 (1974) et 1899 (2009) du Conseil de sécurité
- Résolution 62/264 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2009-31 janvier 2010</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2010</i>				
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>	<i>1<sup>er</sup> février-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)</i>	<i>Explication des écarts</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	21 489,0	11 845,8	9 643,2	10 110,6	21 956,4	(467,4)	(2,2)	Dépenses supplémentaires liées à une unité militaire nouvellement déployée, du fait du rapatriement imprévu d'un autre contingent
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>21 489,0</b>	<b>11 845,8</b>	<b>9 643,2</b>	<b>10 110,6</b>	<b>21 956,4</b>	<b>(467,4)</b>	<b>(2,2)</b>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	6 774,3	4 154,2	2 620,1	2 536,0	6 690,6	83,7	1,2	
Personnel recruté sur le plan national	3 400,7	1 936,6	1 464,1	1 462,0	3 398,1	2,6	0,1	
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0	19,2	20,8	20,8	40,0	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>10 215,0</b>	<b>6 110,0</b>	<b>4 105,0</b>	<b>4 018,7</b>	<b>10 128,7</b>	<b>86,3</b>	<b>0,8</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	14,0	-	14,0	14,0	14,0	-	-	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2009-31 janvier 2010</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2010</i>			
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>	<i>1<sup>er</sup> février-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)</i>
Voyages	378,5	151,8	226,7	220,4	372,2	6,3	1,7
Installations et infrastructures	5 536,8	3 345,2	2 191,6	2 185,2	5 530,4	6,4	0,1
Transports terrestres	3 768,8	3 131,1	637,7	643,6	3 774,7	(5,9)	(0,2)
Communications	1 491,9	1 093,9	398,0	372,5	1 466,4	25,5	1,7
Informatique	792,3	539,3	253,0	238,6	777,9	14,4	1,8
Services médicaux	416,6	179,9	236,7	225,0	404,9	11,7	2,8
Matériel spécial	329,8	186,2	143,6	121,2	307,4	22,4	6,8
Fournitures, services et matériel divers	597,0	264,0	333,0	311,5	575,5	21,5	3,6
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>13 325,7</b>	<b>8 891,4</b>	<b>4 434,3</b>	<b>4 332,0</b>	<b>13 223,4</b>	<b>102,3</b>	<b>0,8</b>
<b>Total brut</b>	<b>45 029,7</b>	<b>26 847,2</b>	<b>18 182,5</b>	<b>18 461,3</b>	<b>45 308,5</b>	<b>(278,8)</b>	<b>(0,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 338,0	828,1	509,9	509,9	1 338,0	-	-
<b>Total net</b>	<b>43 691,7</b>	<b>26 019,1</b>	<b>17 672,6</b>	<b>17 951,4</b>	<b>43 970,5</b>	<b>(278,8)</b>	<b>(0,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>45 029,7</b>	<b>26 847,2</b>	<b>18 182,5</b>	<b>18 461,3</b>	<b>45 308,5</b>	<b>(278,8)</b>	<b>(0,6)</b>

## Annexe II

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs  
proposées pour la Force des Nations Unies chargée  
d'observer le dégagement (exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet  
2010 au 30 juin 2011)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>				
Bureau du commandant de la Force	+1	P-2	Traducteur-interprète (arabe-anglais)	Nouveau
	<u>+1</u>			
<b>Composante 2</b>				
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géographique	Transféré au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1	GN	Assistant au système d'information géographique	Transféré au Bureau du Chef des services d'appui intégré
	<u>-2</u>			
Section des services généraux	-1	GN	Factotum	Transféré à la Section du génie
	+1	SM	Assistant d'enregistrement	Transféré de la Section des communications et de l'informatique
	+1	GN	Assistant d'enregistrement	Transféré de la Section des communications et de l'informatique
	<u>+1</u>			
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géographique	Transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	+1	GN	Assistant au système d'information géographique	Transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	<u>+2</u>			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Section du génie	+1	GN	Assistant (gestion des avoirs)	Transféré de la Section des services généraux
Section des communications et de l'informatique	-1	SM	Assistant d'enregistrement	Transféré à la Section des services généraux
	-1	GN	Assistant d'enregistrement	Transféré à la Section des services généraux
	-1	SM	Chef	Transféré aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications et reclassé à la classe P-5
	-11	SM	Assistant informaticien	Transféré aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications
	-11	GN	Assistant informaticien	Transféré aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications
	<hr/> -25 <hr/>			
Services régionaux des technologies de l'information et des communications (ancienne Section des communications et de l'informatique)	+1	P-5	Chef adjoint des Services régionaux des technologies de l'information et des communications	Reclassé de la catégorie du Service mobile
	+11		Assistant informaticien	Transféré de la Section des communications et de l'informatique
	+11		Assistant informaticien	Transféré de la Section des communications et de l'informatique
	<hr/> +23 <hr/>			
<b>Total</b>				
Personnel recruté sur le plan international	+1			

---

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Personnel recruté sur le plan national	–			
<b>Total</b>	<b>+1</b>			

---

*Abréviations* : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile.